DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

## Réunion du 6 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame

Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale

JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean MATHIA

<u>Absent(s)</u>: Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur: Monsieur Freddy ZIMMERMANN

N° CP/2014/615 - Soutien enviro

Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

- 2345

Aide à l'acquisition d'espaces naturels au Bischenberg -Indemnités compensatrices de pertes de revenus forestiers suite au classement en réserve naturelle

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer à la commune de Bischoffsheim une subvention de 14 649,80 €, représentant 40% du coût d'acquisition de parcelles sur le Bischenberg, au titre de la préservation des espaces naturels.

Cette subvention sera versée au vu et au prorata des factures acquittées produites ou d'un état des dépenses certifié.

- d'attribuer aux communes ci-après des indemnités d'un montant total de 39 737 € au titre de l'année 2014, en compensation de pertes de revenus forestiers, suite au classement de leurs forêts en réserves naturelles, sur la base de 85 €/ha/an, selon la répartition suivante :

. Erstein : 13 260,00 €

. Munchhausen: 11 347,00 €
. Offendorf: 5 100,00 €
. Rhinau: 1 530,00 €
. Seltz: 8 500,00 €

Les subventions sont versées en une fois dès l'attribution de l'aide.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

dhou<u>s</u>

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141006-lmc189201-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 10/10/14

Le Président, Guy-Dominique KENNEL